

Proposition présentée par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 18 juin 2014

Proposition de résolution

approuvant le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 107, alinéa 2, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;
vu le RD 1045 présentant le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève,
approuve le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Lors de sa séance du 11 juin 2014, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil par le biais d'un rapport divers (RD 1045) son programme de législation pour les années 2014 à 2018.

Conformément aux dispositions de la constitution genevoise de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, le Grand Conseil est appelé à se prononcer sur ce programme par voie de résolution dans un délai de deux mois.

Le Conseil d'Etat transmet ainsi au Grand Conseil un projet de résolution répondant à cette disposition.

Au bénéfice de ce qui précède, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à bien vouloir accepter la présente proposition de résolution.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP